

CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

DEMANDE D'ADHESION

ADHERENT

Nom Prénom.....
Né(e) le A
Adresse
Ville..... Code Postal.....
Profession..... Employeur.....
Tél domicile..... Tél portable.....
Adresse Mail

VOTRE CHIEN

Nom Affixe.....
Race..... Sexe
Né(e)..... N°L.O.F.....
N° Tatouage/puce.....
Son caractère.....
Son origine (élevage, particulier, SPA)
Cabinet vétérinaire..... Assureur.....

Je m'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur et à fournir tous les justificatifs nécessaires à mon adhésion.

j'autorise
 je n'autorise pas

Le club canin à utiliser mon image sur des supports photos et/ou vidéos à des fins pédagogiques et/ou de communication.

Je règle la somme de 140,00 € pour une 1^{ère} adhésion (60 € de droit d'entrée, 64 € de cotisation valable 1 an et 16 € de cotisation dus à la Société Canine de Lorraine) et 80 ,00 € pour une réadhesion par :

- Par chèque bancaire à l'ordre du CECT
- En espèces

Paiement en plusieurs mensualités possibles

Fait à le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

CLUB D'EDUCATION CANINE DE TOMBLAINE



Siège social : 9, chemin Derrière la Ville 54270 ESSEY-LES-NANCY

Président : Jean-Pierre GERARDIN

☎ 07.77.31.09.60

Mail : cect54510@gmail.com

Le premier cours sera gratuit :

Documents à fournir :

- Le formulaire de demande d'adhésion complété
- Le règlement intérieur signé (**à télécharger**)
- Copie de la 1^{ère} page (nom propriétaire et du chien) et de la page des vaccins du carnet :de santé
- Une attestation de votre assureur (responsabilité civile pour votre chien avec la mention suivante : " (nom *du chien* est assuré pour les dommages causés à autrui)"
- Éventuellement une autorisation parentale pour les mineurs (**à télécharger**)
- Copie recto-verso de votre pièce d'identité. La vaccination contre la rage n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, de même que la vaccination contre la toux du chenil.

Pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie : fournir les documents suivants :

- Attestation de stérilisation pour les chiens de 1ère catégorie (chiens d'attaques)
- Copie du permis de détention de chien catégorisés (provisoire pour les - de 8 mois) ou définitif (pour les + de 8 mois)
- Copie de la page du carnet santé mentionnant la dernière vaccination contre la rage